

Ass Salamou'Aleykoum Wa Rahmatoulahi Wa Barakatou.

Avant la longue lecture lol je tiens a préciser que cela peut paraître « trop » pour des activités d'une fois par semaine, mais nous somme dans l'obligation d'établir ce contact, ce règlement, même dans notre belle religion sa ce passe comme sa, donc ne m'en voulait pas pour ce qui s'impose, nous voulons juste réunir les enfants, les petits muslim pour *(comme dirai-je)* vivre de belles aventures, pour se retrouver, avec la permission et la bénédiction d'ALLAH Azzawadjal. Mais malheureusement un rassemblement sans règlement et une histoire qui ne donnera rien, c'est l'anarchie, qu'ALLAH nous donne la sincérité, et préserve nos enfants, car si aujourd'hui nous ne somme pas capable de réunir nos petits bouts ensemble c'est bien a cause des parents. Allahou Mousteren, qu'ALLAH nous reformes et nous pardonne.

Bonne lecture

Ps : il se peut que j'ai oublié certain point, dans ces cas la veuillez m'en informer Baraka'Allahou fikoum

RPS : le règlement est à lire, et la fiche de renseignement a imprimer, **signer par les 2parents et a remettre le premier jour d'activité : Mardi 16 semptembre**

L'association LaGrappe d'Happy et compagnie a pour objet de proposer et d'organiser des activités et des manifestations culturelles.

PREAMBULE :

LaGrappe d'Happy et compagnie a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des enfants non scolarisés, de permettre à tous d'accéder à l'éducation, à la culture, aux loisirs ... afin de participer à la construction d'une société plus solidaire et responsable, le tout dans un esprit de convivialité.

Article 1 : Modalités d'adhésion

L'adhésion à LaGrappe d'Happy et compagnie. donne droit à l'accès aux différentes activités. Le nombre d'activités auxquelles un adhérent peut prétendre est d'une fois par semaine, soit tout les mardis.

Le paiement est mensuel et doit être effectué tout les premiers mardi du mois, en cas d'oublie il pourra se faire le 2eme mardi, a compter de la 1ere activité du 16 septembre 2014 in shaa ALLAH. Le montant de l'adhésion mensuel n'est pas remboursable en cas d'abandon.

Article 2 : Nos objectifs et engagements :

Une fois par semaine, nous nous retrouvons, pour diverses activités, ateliers, comme des jeux de manipulation dans l'esprit Montessori, lecture d'histoire, cuisine, sport, mise en scène de théâtre de marionnette, tout en respectant notre éthique islamique, jeux en groupe, etc...

Article 3 : Cotisations aux activités

L'inscription ne sera prise en compte qu'à partir du moment où la cotisation à été réglées intégralement pour le mois. Elle est de 10€/mois pour les anciens inscrits à LaGrappe, et 15€/mois le premier trimestre puis 13€ par mois, à partir de 2 enfants inscrits pour les nouveaux adhérents la cotisation mensuelle est de 13€/enfant le premier trimestre, puis 10€/enfant à partir du deuxième trimestre. LaGrappe d'Happy et compagnie se verra organiser des activités qui ne feront pas parties du contrat présent, cependant vous pourrez inscrire votre (vos) enfant(s) en payant une participation supplémentaire, souvent cette dernière est réduite au prix de départ.

Le montant des cotisations doit être versé en espèces.

LaGrappe d'Happy et compagnie se réserve le droit de refuser l'accès aux ateliers à un participant qui ne se serait pas acquitté de sa cotisation au terme des 2 premières séances.

Article 4 : Absence

Toute cotisation d'activité perçue par l'association ne pourra être remboursée en raison d'absences ou d'arrêt de l'adhérent.

En cas d'absence d'une animatrice, nous mettons tout en œuvre afin de prévenir les participants dans les meilleurs délais. A cet effet, nous vous recommandons de nous communiquer, lors de votre inscription, plusieurs numéros de téléphone (portable, téléphone fixe) ainsi qu'une adresse email.

Article 5 : Les activités et les horaires

Les activités se dérouleront tout les mardis de 13h30 à 16h15 in shaa ALLAH. Nous demandons au tuteur d'être ponctuel et de craindre ALLAH Azzawadjal sur ce point, car la ponctualité fait partie d'un engagement. *(personne n'est visé, je fait ce rappel pour moi la première)*

LaGrappe d'Happy et compagnie se réserve le droit de ne pas maintenir un atelier en cas d'absence de l'une des animatrices, ou en cas d'intempérie. Le jour d'activité sera alors rattrapé.

La direction peut être amenée à modifier les horaires annoncés ainsi que le lieu des cours.

Article 6 : La sécurité

Les dispositions nécessaires à la sécurité des lieux et des personnes s'imposent à tous.

Les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'à la porte du lieu où se déroule l'activité et s'assurer de la présence de l'animatrice.

Nous ne sommes en aucun cas responsables des incidents et accidents qui se déroulent hors des heures des activités, chaque tuteur est responsable de son (ses) enfant(s)

Article 7 : fournitures nécessaire à rapporter à chaque séance :

LaGrappe d'happy et Cie s'engage in shaa ALLAH à n'imposer aucun frais en dehors des cotisations mensuelles, cependant à chaque séance, l'enfant devra rapporter dans son sac :

- un tablier
- un paquet de mouchoir
- une petite bouteille d'eau
- son goûter

Quelque point à respecter concernant le goûter : nous demandons au parent d'éviter de donner des sucreries, chocolats, chips etc... nous aimerions éviter tout conflit entre enfant, car certains enfants ne peuvent pas se permettre d'en avoir. Le mieux est de rapporter un produit laitier, un produit céréalier, et un produit fruitier. Baraka'ALLAHOU fikoum de bien vouloir respecter cela Wa Jazakoum ALLAH Kheiran. Concernant le manque de tablier, nous ne somme pas responsable des éventuelles taches sur les vêtements des enfants.

Fiche de renseignements

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Maladie et médicament à donner en cas d'urgence :

.....
.....

Autorisez-vous l'équipe de LaGrappe d'Happy et compagnie a emmener votre enfant au urgence en cas d'accident ? (*quALLAH nous en préserve*)

Oui

Non

Personnes à prévenir en cas d'urgence (privilégier les femmes s'il vous plaît) :

.....
.....
.....
.....

En signant cette présente, je m'engage a respecter le règlement joint avec la fiche d'inscription.

Date :

Signature de la mère :

Signature du père :